

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

✚ Est, par la présente, donné, par la soussignée greffière trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire, tenue le 14 mars 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a changé par résolution la date de la séance du 8 août 2022 pour le 15 août 2022.

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en raison de la date de retour de vacances de la directrice générale, qui est trop près du conseil.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 16 ième jour du mois de mars de l'an deux-mille-vingt-deux.



Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 16 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 ième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux.



Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière